

FINANCE & REGULATION

Intelligence / Strategy / Influence

Séminaire EIFR

Les rouages européens: les comprendre pour agir

Bernard Coupez bernard.coupez@finance-regulation.com

Antoine Clément antoine.clement@finance-regulation.com

14 avril 2016

Siège : Square de Meeûs 38/40 - 1000 Bruxelles

www.finance-regulation.com

SOMMAIRE

Présentation de F&R

Première partie

- Les institutions : Positionnement, rôle
- Les processus décisionnel
- Les orientations de la Commission Juncker

Seconde partie

- Les stratégies d'influence : le lobbying
- La contribution des professionnels à l'élaboration des textes
- Les principaux chantiers réglementaires en cours

Les institutions : positionnement, rôle

Les institutions européennes

Introduction: qui sommes nous ?

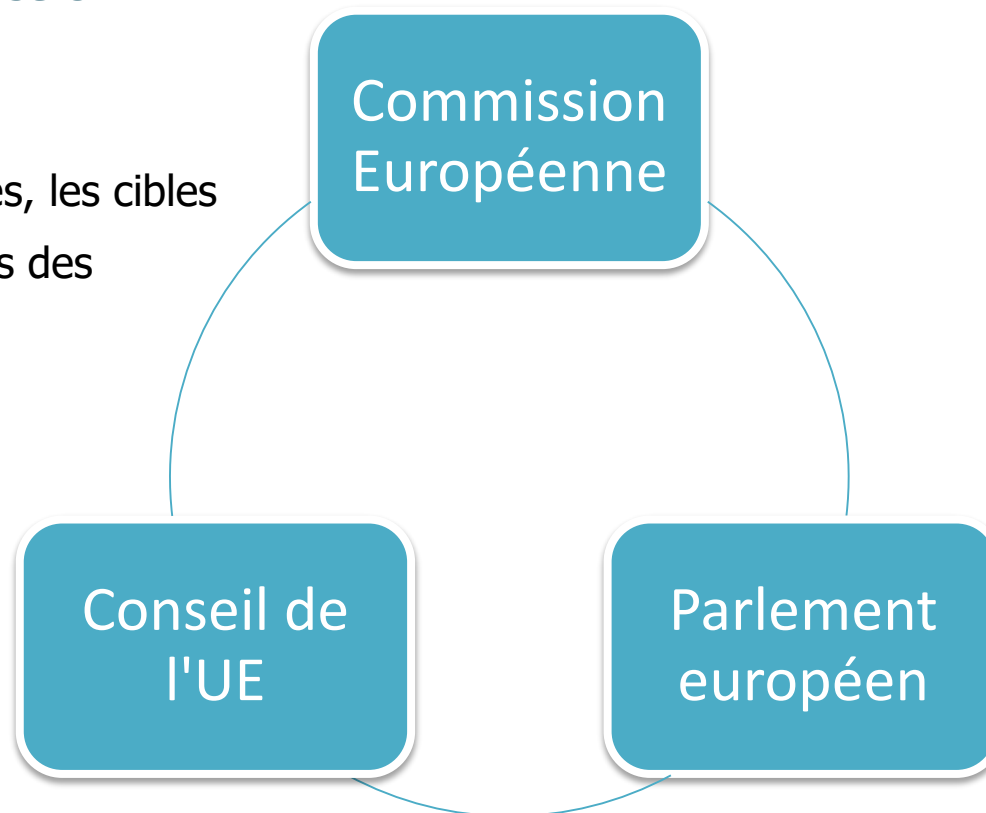
Finance & Regulation :

- Un cabinet de lobbying indépendant, spécialisé en finance, basé à Bruxelles.
- Une expertise en finance associée aux méthodes des grands cabinets anglo-américains de lobbying.

Les institutions européennes

Introduction

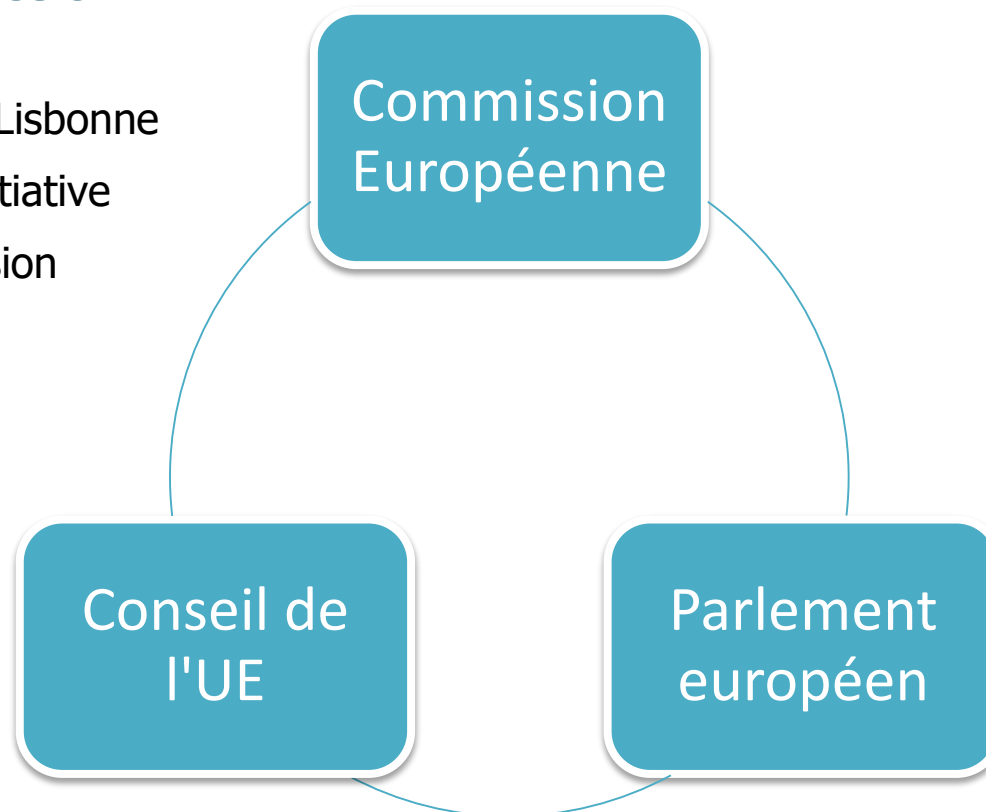
A Bruxelles, les cibles principales des lobbyistes



Les institutions européennes

Introduction

Traité de Lisbonne
Droit d'initiative
Co - décision



Les institutions européennes

Introduction : panorama

- Le Conseil européen
- La Commission européenne
- Le Conseil de l'UE
- Le Parlement européen
- Les institutions consultatives
- Les institutions européennes du secteur financier
- Débat européen ou international ? Exemples d'interactions

Les institutions européennes

Le Conseil européen - Article 15 DU TRAITÉ SUR L'UNION EUROPÉENNE

1. Le Conseil européen est composé des chefs d'État ou de gouvernement des États membres, ainsi que de son président et du président de la Commission. Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité participe à ses travaux.

Les institutions européennes

Le Conseil européen - Article 15 DU TRAITÉ SUR L'UNION EUROPÉENNE

2. Le Conseil européen se réunit deux fois par semestre sur convocation de son président. Lorsque l'ordre du jour l'exige, les membres du Conseil européen peuvent décider d'être assistés chacun par un ministre et, en ce qui concerne le président de la Commission, par un membre de la Commission. Lorsque la situation l'exige, le président convoque une réunion extraordinaire du Conseil européen.

Les institutions européennes

Le Conseil européen - Article 15 DU TRAITÉ SUR L'UNION EUROPÉENNE

3. Le Conseil européen se prononce par consensus, sauf dans les cas où les traités en disposent autrement.
4. Le Conseil européen élit son président à la majorité qualifiée pour une durée de deux ans et demi, renouvelable une fois. En cas d'empêchement ou de faute grave, le Conseil européen peut mettre fin à son mandat selon la même procédure.

Les institutions européennes

Le Conseil européen

5. Le président du Conseil européen:

- préside et anime les travaux du Conseil européen;
- œuvre pour faciliter la cohésion et le consensus au sein du Conseil européen;

Donald Tusk



Les institutions européennes

La Commission européenne – Article 17 du traité sur l'UE

- La Commission promeut l'intérêt général de l'Union
- Elle veille à l'application des traités ainsi que des mesures adoptées par les institutions à l'application du droit de l'Union sous le contrôle de la Cour de justice de l'Union européenne.

Les institutions européennes

La Commission européenne



Les institutions européennes

La Commission européenne – Article 17 du traité sur l'UE

- Un acte législatif de l'Union ne peut être adopté que sur proposition de la Commission
- Le mandat de la Commission est de cinq ans.
- En tenant compte des élections au Parlement européen, et après avoir procédé aux consultations appropriées, le Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée, propose au Parlement européen un candidat à la fonction de président de la Commission. Ce candidat est élu par le Parlement européen à la majorité des membres qui le composent.

Les institutions européennes

La Commission européenne – Article 17 du traité sur l'UE

- En tenant compte des élections au Parlement européen, et après avoir procédé aux consultations appropriées, le Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée, propose au Parlement européen un candidat à la fonction de président de la Commission. Ce candidat est élu par le Parlement européen à la majorité des membres qui le composent.

Les institutions européennes

La Commission européenne – Article 17 du traité sur l'UE

- Le Conseil, d'un commun accord avec le président élu, adopte la liste des autres personnalités qu'il propose de nommer membres de la Commission.
- À partir du 1er novembre 2014, la Commission est composée d'un nombre de membres, y compris son président et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, correspondant aux deux tiers du nombre d'États membres

Les institutions européennes

La Commission européenne

- Le président, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et les autres membres de la Commission sont soumis, en tant que collège, à un vote d'approbation du Parlement européen. Sur la base de cette approbation, la Commission est nommée par le Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée.



Les institutions européennes

La Commission européenne – Article 17 du traité sur l'UE

- La Commission, en tant que collège, est responsable devant le Parlement européen. Le Parlement européen peut adopter une motion de censure de la Commission.

Les institutions européennes

La Commission européenne – Les Directions Générales

- Agriculture and Rural Development (AGRI)
- Budget (BUDG)
- Climate Action (CLIMA)
- Communication (COMM)
- Communications Networks, Content and Technology (CNECT)
- Competition (COMP)
- Economic and Financial Affairs (ECFIN)
- Education and Culture (EAC)
- Employment, Social Affairs and Inclusion (EMPL)

Les institutions européennes

La Commission européenne – Les Directions Générales

- Energy (ENER)
- Environment (ENV)
- Eurostat (ESTAT)
- Financial Stability, Financial Services and Capital Markets Union (FISMA)
- Health and Food Safety (SANTE)
- Humanitarian Aid and Civil Protection (ECHO)
- Human Resources and Security (HR)
- Informatics (DIGIT)
- Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs (GROW)

Les institutions européennes

La Commission européenne – Les Directions Générales

- International Cooperation and Development (DEVCO)
- Interpretation (SCIC)
- Joint Research Centre (JRC)
- Justice and Consumers (JUST)
- Maritime Affairs and Fisheries (MARE)
- Migration and Home Affairs (HOME)
- Mobility and Transport (MOVE)
- Neighbourhood and Enlargement Negotiations (NEAR)
- Regional and urban Policy (REGIO)
- Research and Innovation (RTD)

Les institutions européennes

La Commission européenne – Les Directions Générales

- Secretariat-General (SG)
- Service for Foreign Policy Instruments (FPI)
- Taxation and Customs Union (TAXUD)
- Trade (TRADE)
- Translation (DGT)

Les institutions européennes

Le Conseil (ancien conseil des ministres)



Les institutions européennes

Le Conseil (ancien conseil des ministres) – Article 16 du traité sur l'UE

- Le Conseil exerce, conjointement avec le Parlement européen, les fonctions législative et budgétaire.
- Le Conseil est composé d'un représentant de chaque État membre au niveau ministériel

Les institutions européennes

Le Conseil (ancien conseil des ministres) – Article 16 du traité sur l'UE

- statue à la majorité qualifiée, 3 conditions :
 - pondération des voix : 260 voix favorables (majorité qualifiée = 74%).
 - Majorité des Etats.
 - 65 % de la population de l'Union. Ce qui veut dire que l'Allemagne, la France et la Grande Bretagne ou l'Italie peuvent bloquer les décisions et ce, en raison du poids de leur population.

Tableau 4
Poids des États membres au Conseil
lors des votes à la majorité qualifiée

Pays	Votes	Population (millions)*
Allemagne	29	80,5
France	29	65,6
Royaume-Uni	29	63,9
Italie	29	59,7
Espagne	27	46,7
Pologne	27	38,5
Roumanie	14	20
Pays-Bas	13	16,8
Grèce	12	11,2
République tchèque	12	11,1
Belgique	12	10,5
Hongrie	12	10,5
Portugal	12	9,9
Suède	10	9,6
Autriche	10	8,5
Bulgarie	10	7,3
Slovaquie	7	5,6
Danemark	7	5,4
Finlande	7	5,4
Irlande	7	4,6
Lituanie	7	4,3
Croatie	7	3
Lettonie	4	2,1
Slovénie	4	2
Estonie	4	1,3
Chypre	4	0,9
Luxembourg	4	0,5
Malte	3	0,4
Total	352	505,8
Minorité de blocage	92 voix	192,2**
Majorité qualifiée	260 voix	313,6**

Les institutions européennes

Le Conseil (ancien conseil des ministres) – Article 16 du traité sur l'UE

- Par dérogation à ces conditions, lorsque le Conseil ne statue pas sur proposition de la Commission ou du Haut Représentant de la politique étrangère européenne de l'Union, la majorité qualifiée se définit comme étant égale à au moins 72% des États membres réunissant au moins 65% de la population de l'Union.
- Enfin, au sein du Conseil européen, son président et le président de la Commission ne prennent pas part au vote.

Les institutions européennes

Le Parlement



Les institutions européennes

Le Parlement – Article 14

- Le Parlement européen exerce, conjointement avec le Conseil, les fonctions législative et budgétaire
- Les membres du Parlement européen sont élus au suffrage universel direct, libre et secret, pour un mandat de cinq ans.

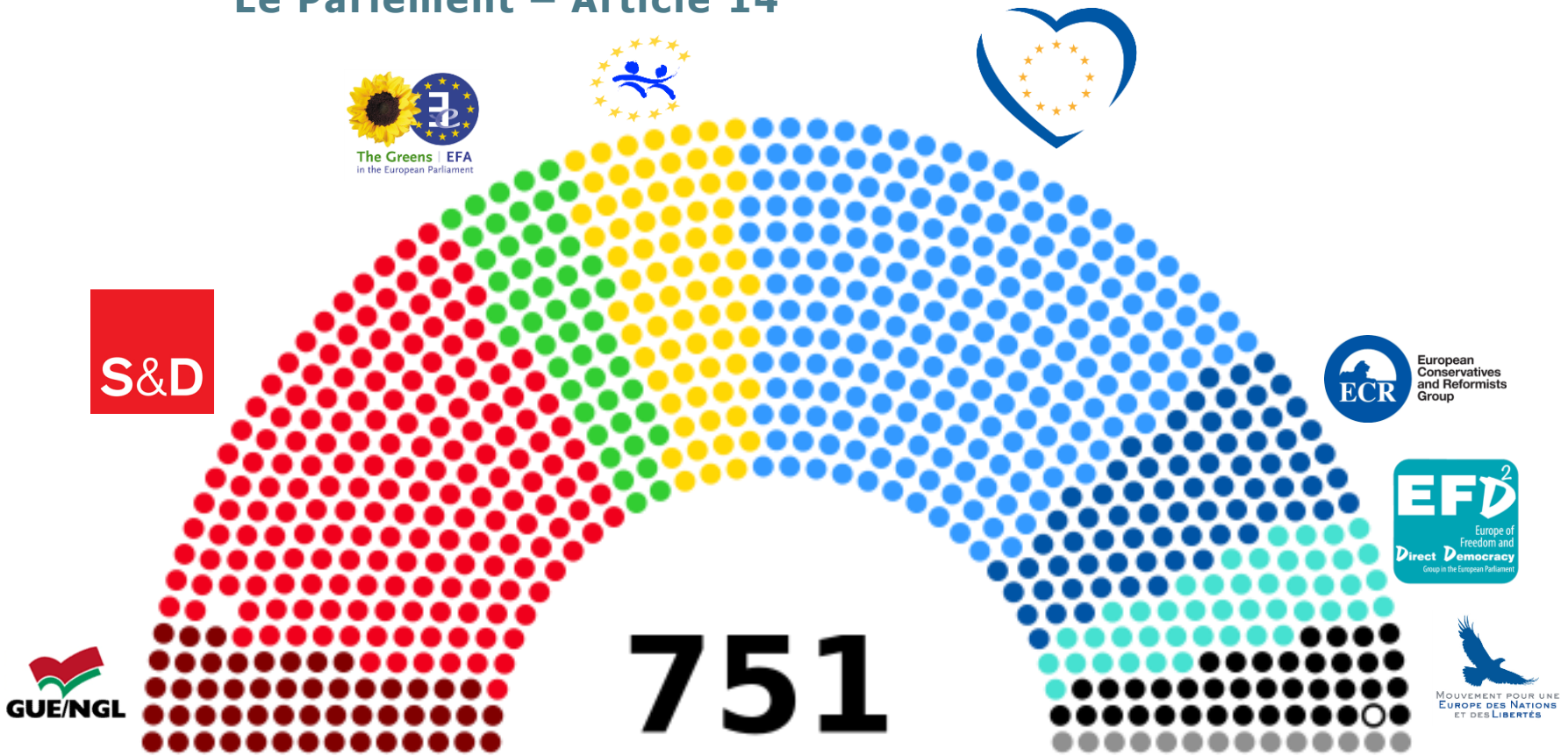
Les institutions européennes

Le Parlement – Article 14

- Le Parlement européen est composé de 751 députés élus dans les 28 pays membres de l'Union européenne élargie.
- Groupes parlementaires
 - PPE : 227 députés
 - S&D : 190 députés
 - Conservateurs et Réformistes européens : 74 députés
 - ALDE : 70 députés
 - Gauche unitaire européenne/Gauche verte Nordique : 52 députés
 - Verts/Alliance libre européenne : 50 députés
 - Europe libertés démocratie : 45 députés
 - Europe des Nations et des libertés : 38 députés
 - Non-inscrits : 14 députés

Les institutions européennes

Le Parlement – Article 14



Les institutions européennes

Les institutions consultatives (pour mémoire)

- Le Conseil Européen Economique et Social
- Le Comité des Régions



Les institutions du secteur financier

La Banque Centrale Européenne (BCE/ ECB)



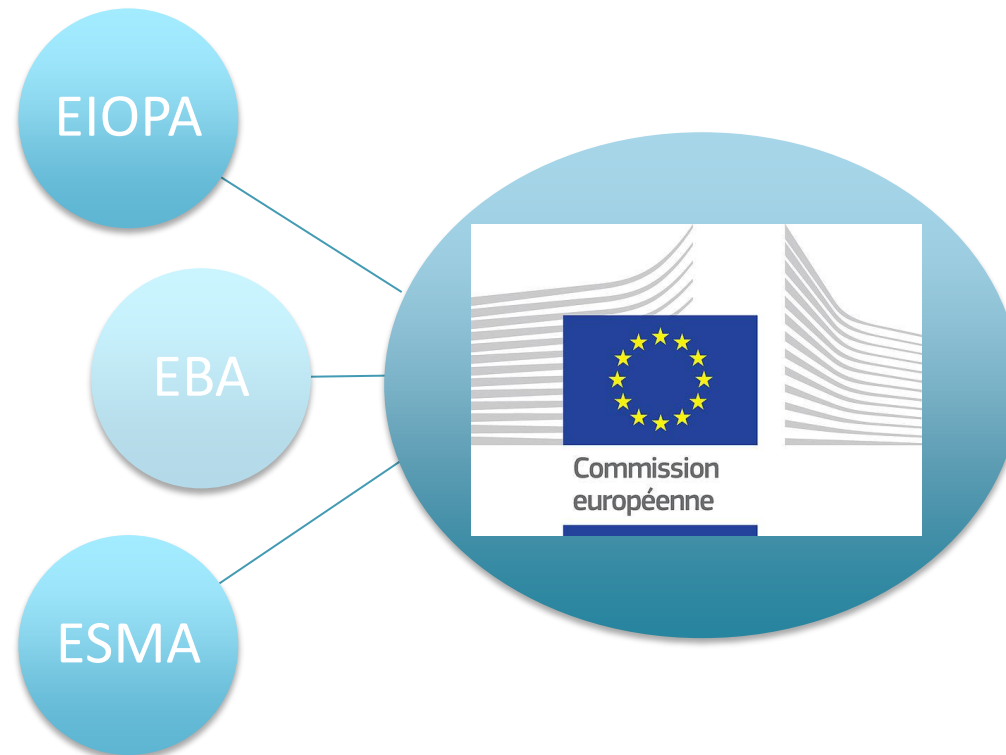
Les institutions du secteur financier

En quelques mots: la Banque Centrale Européenne (BCE/ECB)

- La BCE gère l'euro, élabore et met en œuvre la politique économique et monétaire de l'UE, au travers notamment :
 - Fixation taux d'intérêt & prêt aux banques commerciales;
 - Gestion des réserves de devises étrangères;
 - Surveillance des institutions et marchés financiers;
 - Mise en place de la sécurité et solidité du système bancaire européen.
- « **Composition:** Les trois instances de décision:
 - Le Conseil des Gouverneurs, principale instance de décision;
 - Le Directoire, assure la gestion quotidienne de la BCE;
 - Le Conseil général, exerce un rôle de consultation et de coordination.

Les institutions du secteur financier

Les agences de supervision financière



Les institutions du secteur financier

European Banking Authority (EBA)



Les institutions du secteur financier

En quelques mots: l'Agence Bancaire Européenne (ABE /EBA)

- **Rôle:** L'ABE « est une autorité indépendante de l'UE qui œuvre afin de garantir un niveau de réglementation et de surveillance prudentielles efficace et cohérent dans l'ensemble du secteur bancaire européen ».
- **Organisation :** Elle est indépendante, mais rend des comptes au Parlement européen, au Conseil de l'UE et à la Commission européenne.

« Contribuer à la création d'un recueil réglementaire unique dans le secteur bancaire »

Les institutions du secteur financier

European Insurance and Occupational Pensions Authority (EIOPA)



Les institutions du secteur financier

En quelques mots : l'Autorité Européenne des Assureurs et des Pensions Professionnelles (AEAPP/EIOPA)

- Basée à Francfort, l'AEAPP a été créée en 2010 afin de prévenir les risques de déstabilisation du secteur des assurances.
- Elle établit des normes réglementaires et techniques qui accompagnent les actes législatifs européens pour les compagnies d'assurance, les pensions professionnelles et les intermédiaires d'assurance.
- Elle est compétente pour examiner les cas de violation du droit par une autorité nationale d'un Etat membre.

Les institutions du secteur financier

European Securities and Markets Authority (ESMA)



Les institutions du secteur financier

En quelques mots: l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF/ESMA)

- « Basée à Paris, l'AEMF a été créée en 2010 pour préserver la stabilité des marchés financiers européens et combler les lacunes dans la surveillance financière. Elle promeut la transparence, la simplicité et l'équité sur les marchés afin de protéger les consommateurs de produits financiers.»
- L'AEMF définit des normes techniques de réglementation fondées sur la législation financière européenne. Elle a également le pouvoir d'émettre des orientations et des recommandations sur l'application du droit européen.
- L'AEMF peut enquêter sur une violation du droit par une autorité nationale d'un Etat membre.

Débat européen ou international: exemples d'interactions

Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV /IOSCO)



Débat européen ou international: exemples d'interactions

En quelques mots : l'OICV / IOSCO

- « **Composition:** L'OICV compte plus de 200 membres, principalement des régulateurs, l'ESMA, la Commission européenne (membres associés), mais également des bourses, des chambres de compensation, etc. (membres affiliés).
- **Organisation :**Le conseil d'administration de l'OICV est l'instance décisionnelle de l'Organisation, à laquelle participe l'AMF.
- Les travaux de l'OICV sont conduits par des Policy Committees qui sont au nombre de huit. L'AMF assure la présidence du comité 5 dédié à la gestion d'actifs et est représentée dans chacun des autres comités. »

Débat européen ou international: exemples d'interactions

En quelques mots : l'OICV / IOSCO

- « L'OICV a pour **mission** d'élaborer des standards internationaux permettant d'assurer le bon fonctionnement, la transparence et l'intégrité des marchés financiers et la protection de l'investisseur.
- Ces **objectifs principaux** sont : la coopération de ses membres dans la définition et l'application de standards internationaux visant à protéger les investisseurs, à assurer des marchés financiers efficaces et transparents et à lutter contre les risques systémiques et contre le crime financier ; l'échange d'informations et la coopération en matière de supervision des marchés et des intermédiaires ; l'échange d'expériences aux niveaux international et régional afin de participer au développement des marchés, au renforcement des infrastructures de marché et à la mise en place de réglementations appropriées. »

Débat européen ou international: exemples d'interactions

Financial Stability Board (FSB)



Le Financial Stability Board (FSB)

In a nutshell/en quelques mots

- « *The FSB promotes international financial stability; it does so by coordinating national authorities and international-setting bodies as they work toward developing strong regulatory, supervisory and other financial sector policies. It fosters a level playing field by encouraging coherent implementation of these policies across sectors and jurisdictions.* »
- « *The FSB is governed by its Charter, Articles of Association and Procedural Guidelines. The FSB is a member-driven organisation and decisions are taken by consensus.* »
- Créé en avril 2009, le FSB est une association non-lucrative hébergée par la Banque des Règlements Internationaux (BRI) à Bâle. Les membres français sont : Banque de France, AMF et Ministère de l'Économie & Finance.

Les procédures législatives

- La procédure législative ordinaire
- Les procédures spéciales
 - Consultation
 - Approbation
 - Coopération renforcée

La procédure législative ordinaire (art 294 TFUE)

Autrefois appelée procédure de « codécision »

- Le Conseil de l'UE et le Parlement adoptent et amendent les propositions de la Commission
- Possibilité de convocation d'un comité de conciliation en cas de désaccord

Les procédures spéciales

La consultation (Art 289 TFUE)

- Ancien avis simple
- Le PE donne un avis non-contraignant avant le que le Conseil ne décide
- Procédure de plus en plus rare
 - Exemptions du marché intérieur
 - Droit de la concurrence
 - ...

Les procédures spéciales

L'approbation (art. 192 TFUE)

- Ancien avis conforme
- Le PE approuve ou refuse la proposition législative sans pouvoir amender le texte
- Droit de veto du PE
 - En cas d'adhésion de nouveaux États Membres
 - Accords entre l'UE et des pays tiers
 - Cas de violation grave des droits fondamentaux

Les procédures spéciales

La coopération renforcée (art. 20 TFUE)

- Initiative est proposée par la Commission au Conseil de l'UE sur requête des États concernés
- Si le Conseil est d'accord, il demande l'approbation au PE
- La coopération renforcée ne peut pas concerner
 - Les domaines de compétences hors traités
 - Les compétences exclusives de l'Union

Les procédures spéciales

La coopération renforcée (art. 20 TFUE)

- Initiative est proposée par la Commission au Conseil de l'UE sur requête des États concernés
- Si le Conseil est d'accord, il demande l'approbation au PE
- La coopération renforcée ne peut pas concerner
 - Les domaines de compétences hors traités
 - Les compétences exclusives de l'Union

Le processus décisionnel de l'UE

Les règles applicables au secteur financier : les outils

- Appel à témoignage / Call for Evidence
- Livre Vert / Green Paper
- Livre Blanc / White Paper
- Proposition & Adoption de Directive ou Règlement/Regulation
- Discussion Paper
- Consultation Paper
- Recommandations / Recommendations
- Avis Technique / Technical Advice
- Acte Délégué / Delegated Act

Le processus décisionnel de l'UE

L'environnement spécifique du secteur financier : un peu d'histoire

- La fin de la dérégulation tendancielle après la faillite de Lehman Brothers
- G20 en 2008 - 2009: re-réguler la finance transatlantique
- Le lourd agenda de la mandature Barnier

Le processus décisionnel de l'UE

L'environnement spécifique du secteur financier: de plus en plus de parties prenantes

- Risque systémique, union bancaire et protection de l'investisseur: les sensibilités différentes entre Conseil, Commission et Parlement
- Consanguinité entre acteurs de la finance et Etats membres: un débat différent au sein des instances bruxelloises
- Le rôle des « think tanks » sur les enjeux de la finance
- L'apparition des ONG alternatives en finance (Finance Watch, Better Finance)

Les orientations de la Commission Juncker

Organigramme



Les orientations de la Commission Juncker

JONATHAN HILL : Nouveau commissaire

- Son profil et les réactions à sa désignation
- Lobbyiste mais pas dans la finance
- Une direction intégrée
- Marge de manoeuvre très encadrée (voir organigramme commission)
- Poursuivre l'action de Michel Barnier ?

Les orientations de la Commission Juncker

SUJETS PRIORITAIRES

- Des cycles de décisions à terminer (400 actes délégués)
- Financement alternatif de l'économie, croissance et titrisation
- Union de Marchés de Capitaux et protection des consommateurs : identifier les inefficiences locales avant de légiférer au niveau européen

Les stratégies d'influence : le lobbying

Le lobbying, une pratique devenue incontournable

Les définitions du lobbying

- « Le lobbying est présent à chaque fois chaque fois que l'homme de l'art va expliquer à un décideur ou à un homme de loi les conséquences de sa prise de décision sur sa propre activité »
- « Le lobbying c'est se faire l'avocat d'une cause et la défendre devant un juge que l'on s'est choisi »

Le lobbying, une pratique devenue incontournable

Éléments constitutifs

- Influence des décideurs
- Respect des institutions
- Pluridisciplinarité

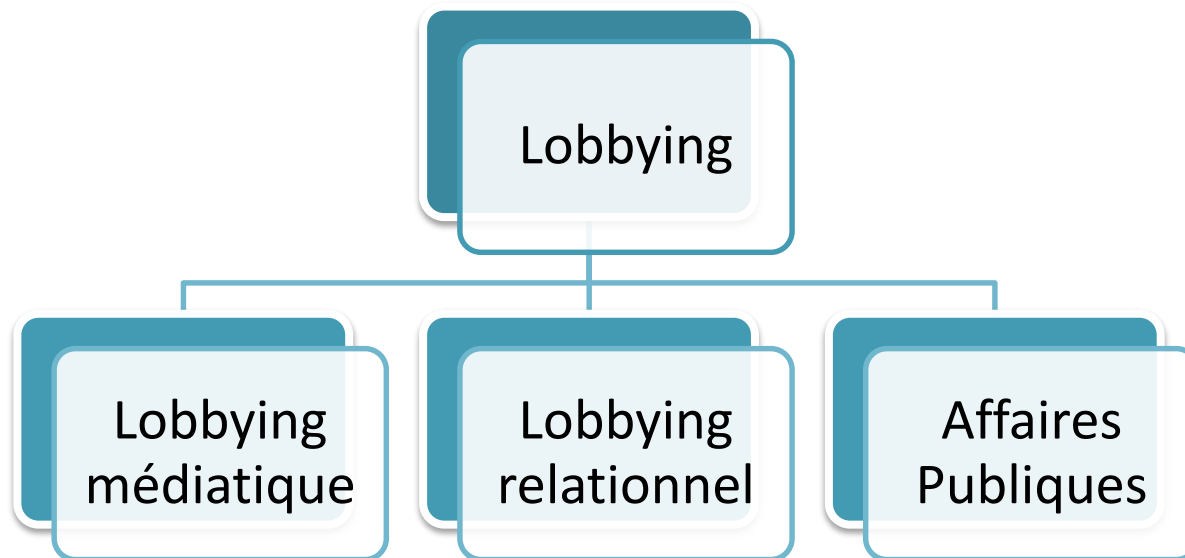
Le lobbying, une pratique devenue incontournable

Une pratique parfaitement intégrée à la démocratie

- Bénéfique aux décideurs
- Bénéfique à la société civile

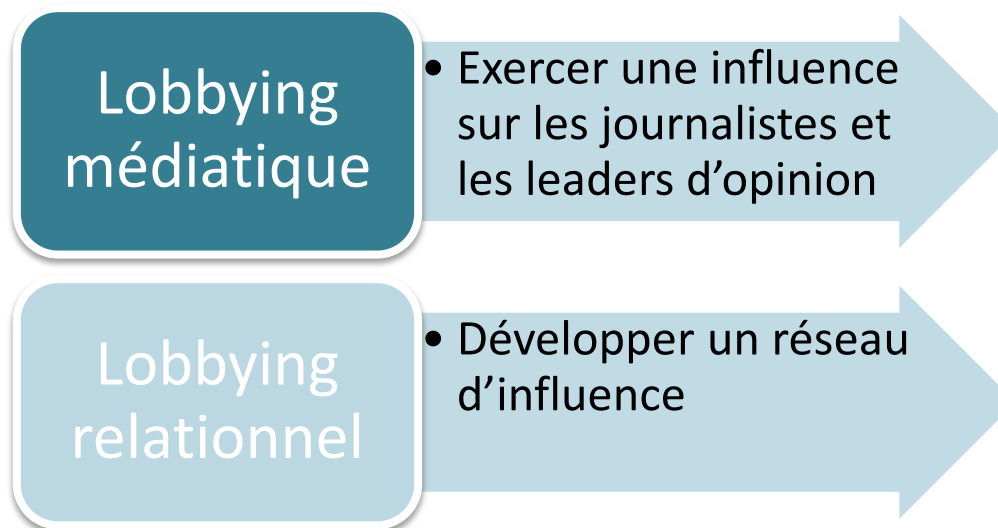
Le lobbying, une pratique devenue incontournable

Tout le monde fait du lobbying



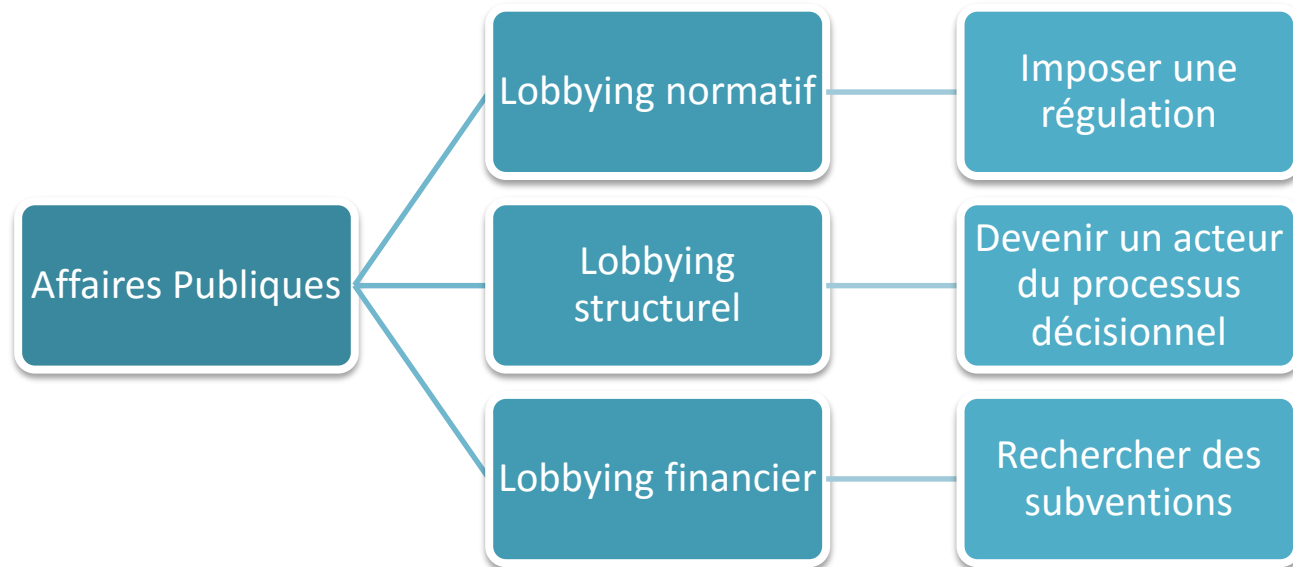
Le lobbying, une pratique devenue incontournable

Tout le monde fait du lobbying



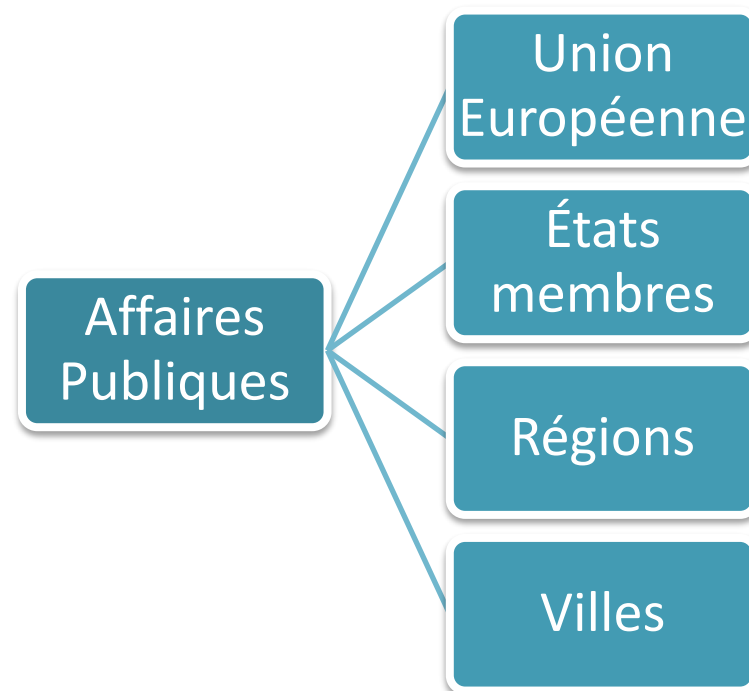
Le lobbying, une pratique devenue incontournable

Tout le monde fait du lobbying

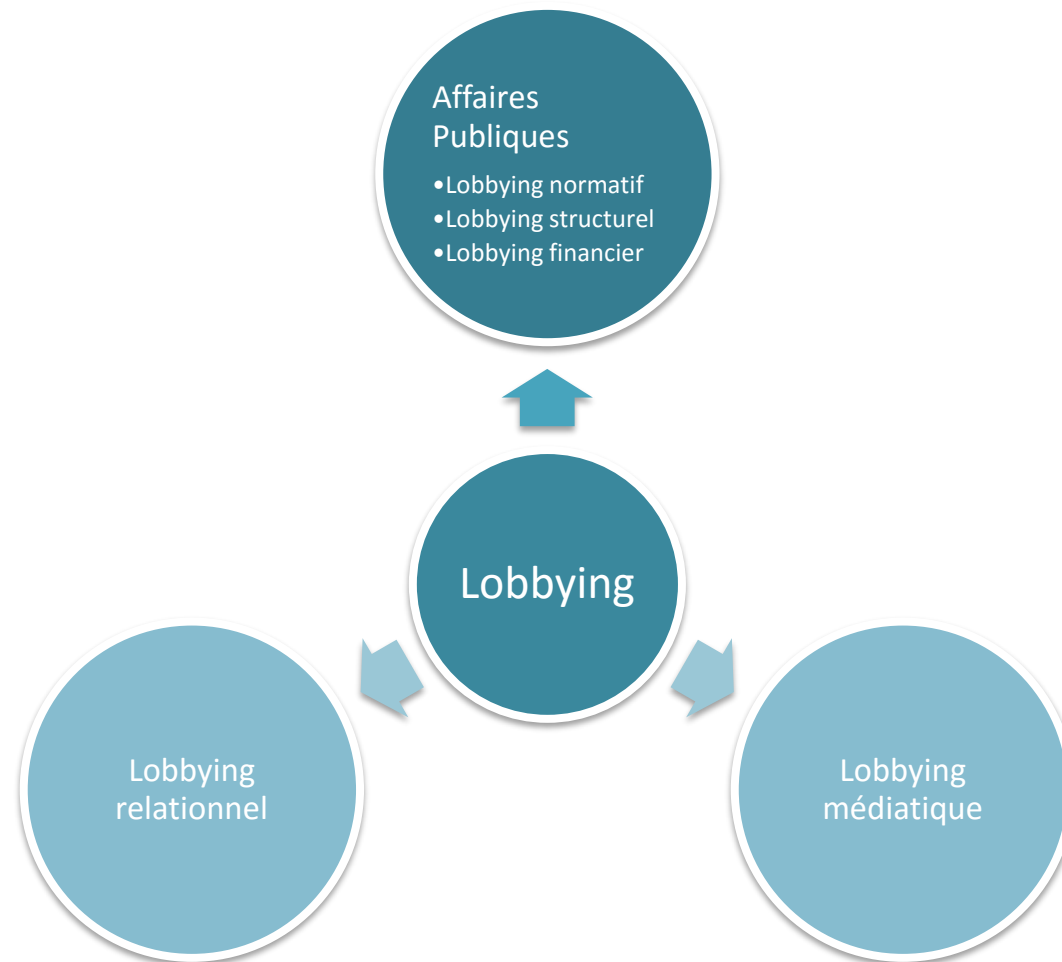


Le lobbying, une pratique devenue incontournable

Tout le monde fait du lobbying

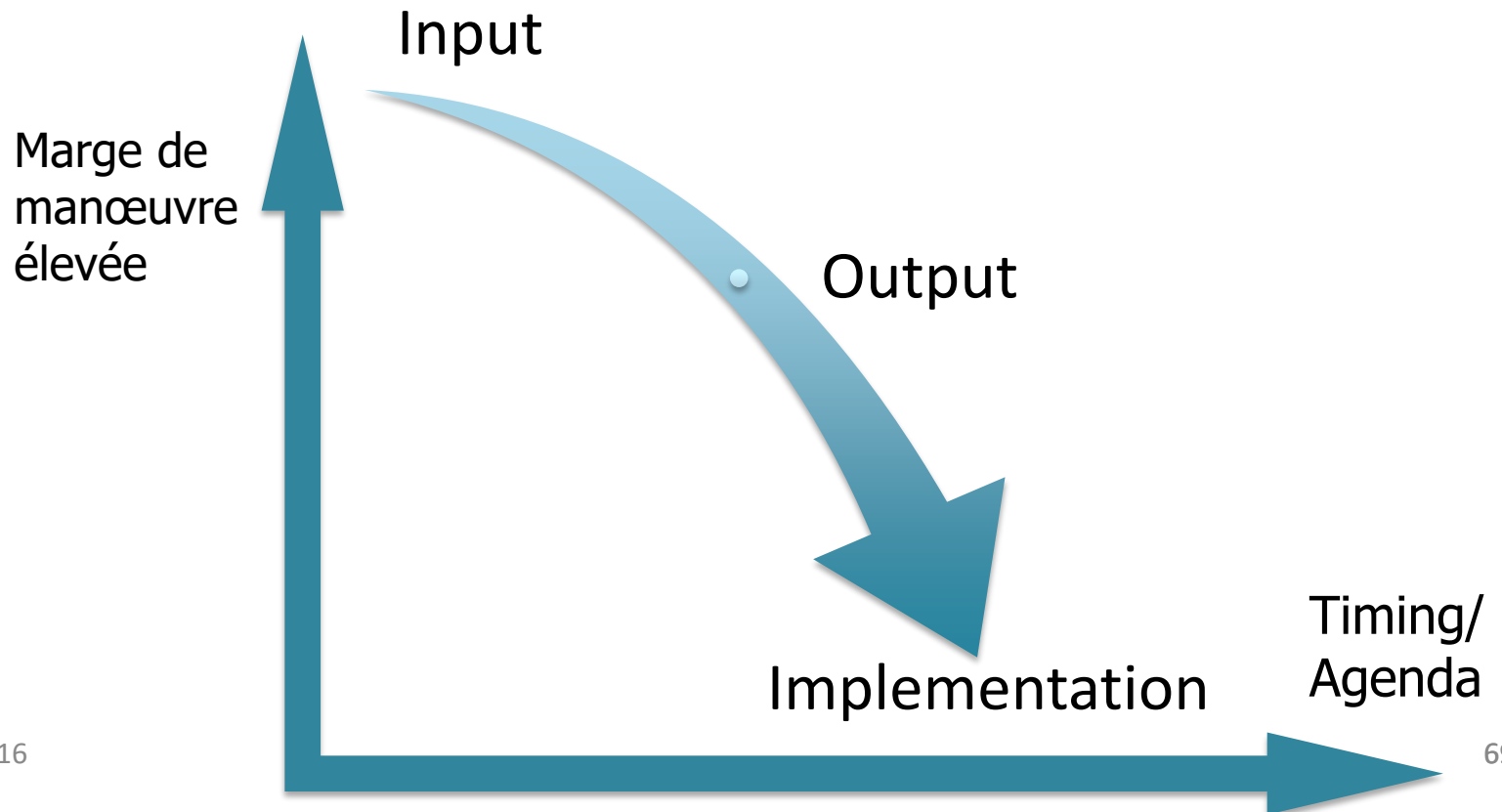


Le lobbying, une pratique devenue incontournable



Le lobbying, une pratique devenue incontournable

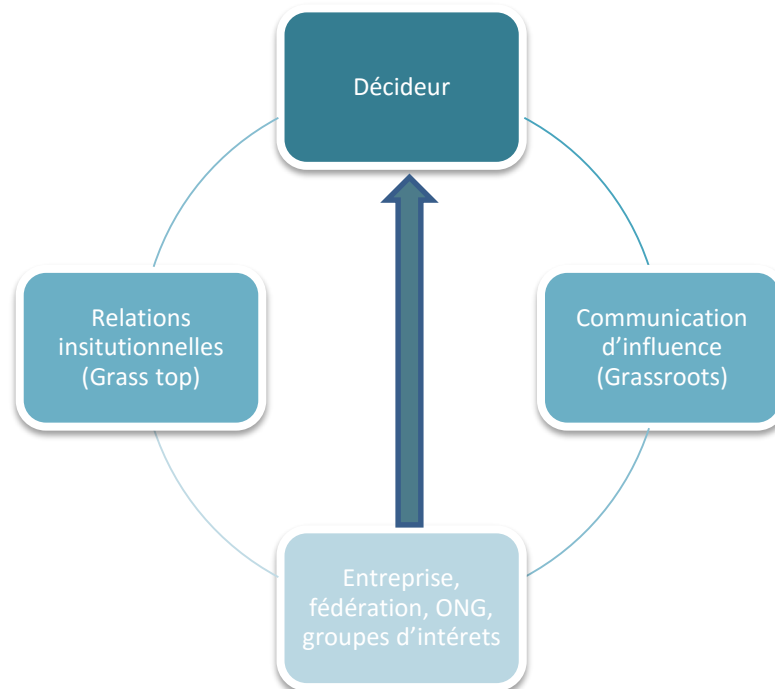
Process de lobbying



Les stratégies de lobbying, des réponses à la violence du contexte concurrentiel

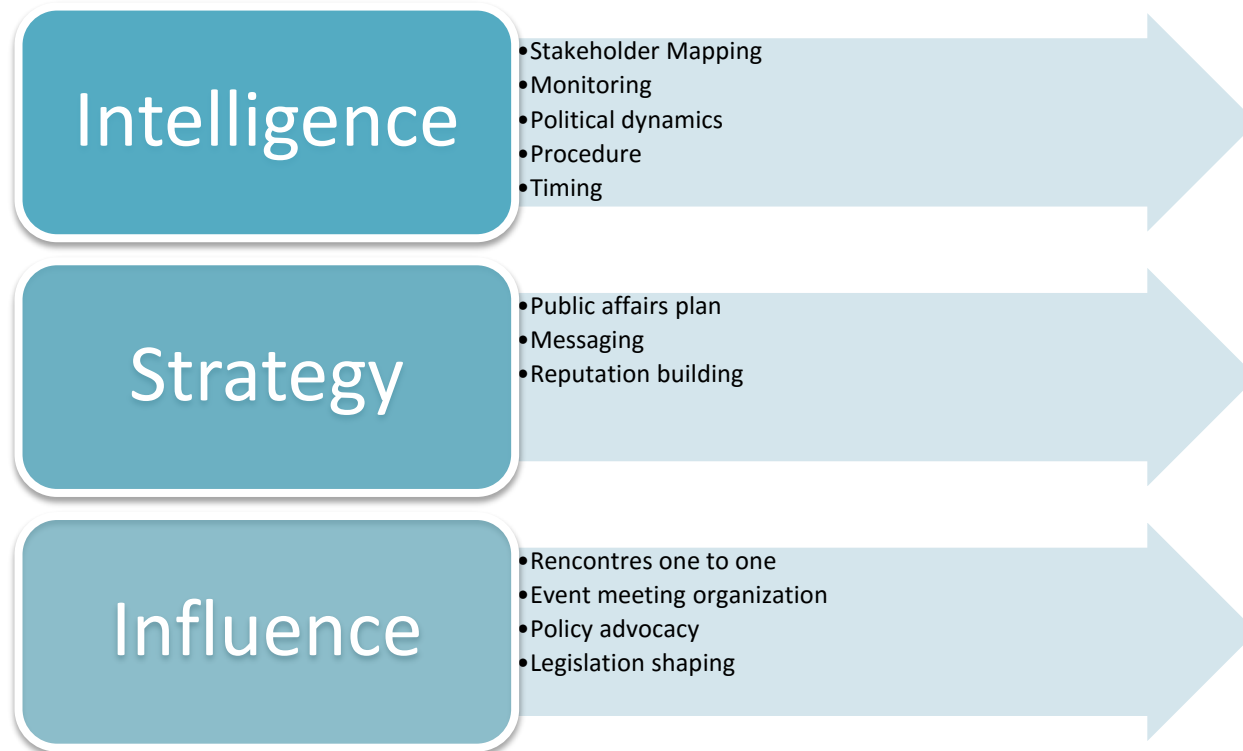
Process de lobbying

Relations institutionnelles et/ou communication d'influence au service de la compétitivité



Les stratégies de lobbying, des réponses à la violence du contexte concurrentiel

Des méthodes anglo-américaines



Un exemple de campagne réussie de lobbying : les prises de recharge des voitures électriques

Une lutte d'influence

L'évènement déclencheur

- Début 2009 : Mme Merkel et M Sarkozy instaurent un groupe de travail bilatéral sur l'électromobilité
- Foire de Hanovre - Avril 2009 : RWE dévoile une prise universelle la fameuse « Typ Zwei » à charge rapide



Une lutte d'influence

L'évènement déclencheur

- Objectifs des entreprises allemandes :
 - Affirmer leur supériorité face au japonais Yazaki
 - Imposer mondialement la position allemande en matière d'électromobilité
 - Faire de la technique allemande à charge rapide le standard européen



Une lutte d'influence

La réaction française

- Une partie des acteurs français se sont unis autour de Schneider, Legrand et Renault et proposent un standard français, le modèle de prises type 3



Une lutte d'influence

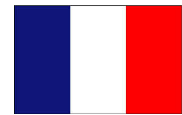
La réaction française

- Objectifs : Assurer un monopole en France pour garder un marché protégé
- Stratégie :
 - Posture défensive
 - Positionnement pour une parfaite conformité aux réglementations européennes hétérogènes
 - Entraver le standard européen au nom d'une sécurité meilleure de la prise type 3



Des tactiques de lobbying gagnantes

Un process de lobbying par étapes



- Phase préparatoire
 - Anticipation
 - Présence à Bruxelles
 - Constitution d'une coalition
- Phase de démonstration de force

OK	X
OK	X
OK	OK
OK	OK

Des tactiques de lobbying gagnantes

Les règles du jeu d'influences européen

- Un marché européen garanti par la liberté de circulation des individus, des capitaux, des marchandises et des services
 - > C'est le rôle de la Commission
- Des normes européennes basées sur 3 piliers :
 - Protection des consommateurs
 - Développement économique
 - Effets de système
 - > Que pensent les autres parties prenantes de votre position ?
- Jouer le jeu du consensus européen contre les revendications nationales

Des tactiques de lobbying gagnantes

Conséquences de la victoire allemande

- 24 janvier 2013 : Siim Kallas, commissaire européen au transport propose une directive nettement favorable au standard allemand
- Les constructeurs français devront utiliser le standard allemand type 2 pour commercialiser leurs véhicules électriques en Europe
- Des coûts financiers considérables pour les entreprises françaises pour adapter leurs infrastructures (dizaines de millions d'euros...)

Conclusion

- Présence à Bruxelles dans les cercles décisionnels compétents
- Capacité à être en amont du processus décisionnel
- Trouver des alliés de circonstance
- Les armes du lobbyiste
 - Intelligence
 - Stratégie
 - Influence

La contribution des professionnels à l'élaboration des textes

Le travail des associations professionnelles

Un des piliers de l'influence à Bruxelles

- Une représentation incontournable des intérêts de la finance
- Des contributions encouragées par les institutions européennes
- Une approche bottom-up du policy making process

Le travail des associations professionnelles

Un des piliers de l'influence à Bruxelles

Table 9: The five most active lobbying organisations of the financial industry

Lobbying organisation	Consultation Responses (Commission)	Expert Groups (Commission)	Lobby Meetings (European Parliament) + Intergroups	Consultation Responses (European Parliament)	Supervisory Agencies' Stakeholder Groups	Expenses per year on lobbying (€)
1. European Banking Federation	15	12	13	2	2	4,375,000
2. European Savings Bank Group	14	7	9	2	1	275,000
3. European Fund and Asset Management Association	12	7	7	2	2	1,875,000
4. Association for Financial Markets in Europe	12	7	13	2	2	10,000,000
5. European Association of Co-operative Banks (EACB)	11	8	2	2	0	225,000

Source : CEO - The fire power of the financial lobby

Le travail des associations professionnelles

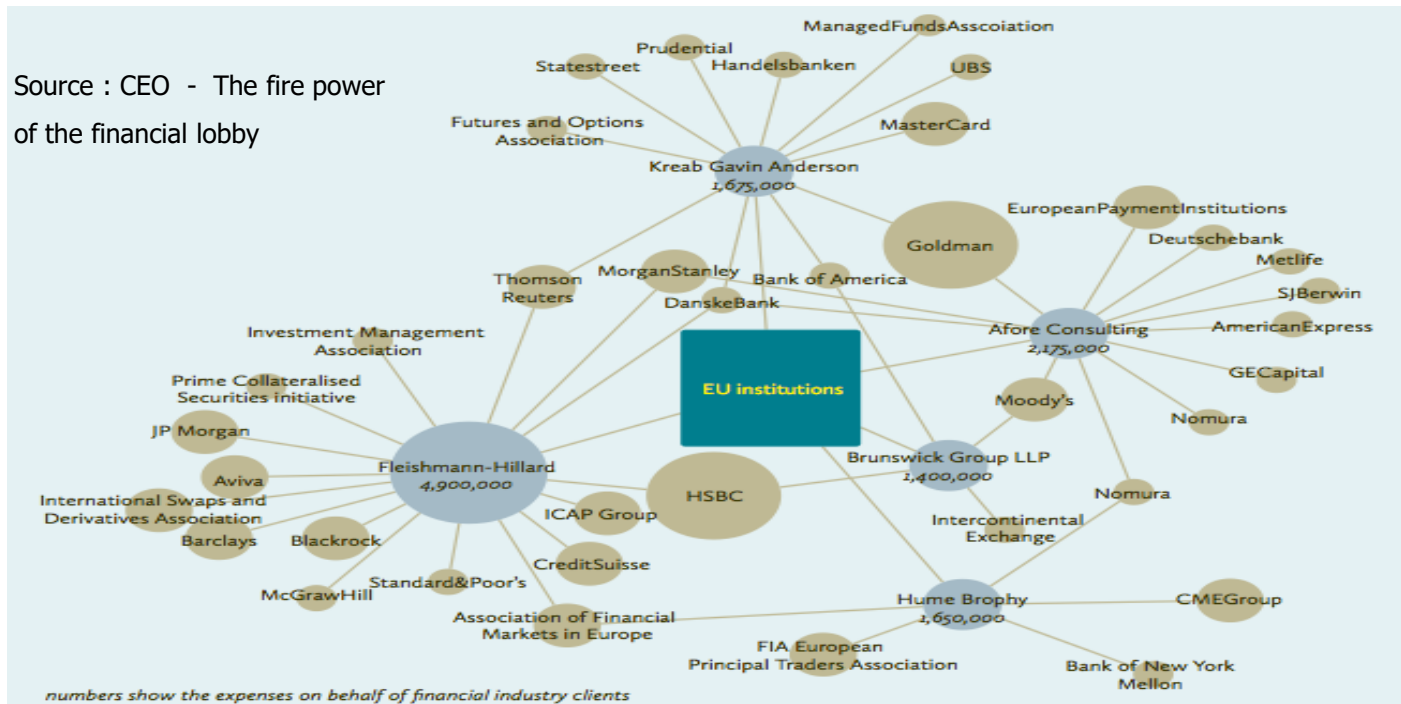
Une influence importante au côté des entreprises

- Les entreprises font également elles-mêmes leur lobbying pour être à la fois plus influentes auprès des institutions européennes et de leurs fédérations nationales et européennes.
- 2 moyens :
 - Par le biais de leur propres équipes affaires publiques
 - Par le biais de consultants indépendants
- Constat : présence incontournable d'entreprises américaines

Le travail des associations professionnelles

Une influence importante au côté des entreprises

Ce sont surtout les entreprises anglo-américaines qui s'investissent avec leurs propres moyens pour être forces de propositions



La réponse aux consultations

Une approche bottom-up de l'élaboration des textes

- Une question de timing auprès de la Commission européenne



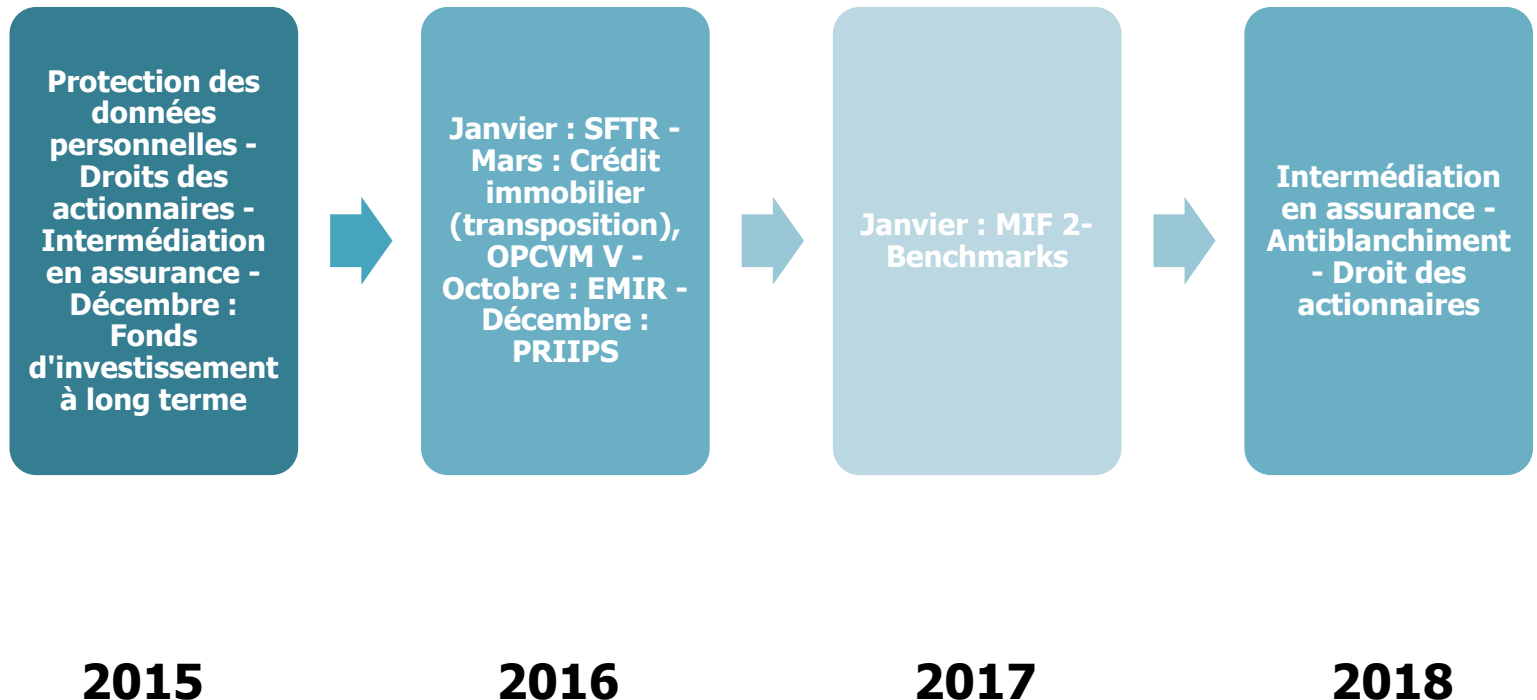
La réponse aux consultations

Une approche bottom-up de l'élaboration des textes

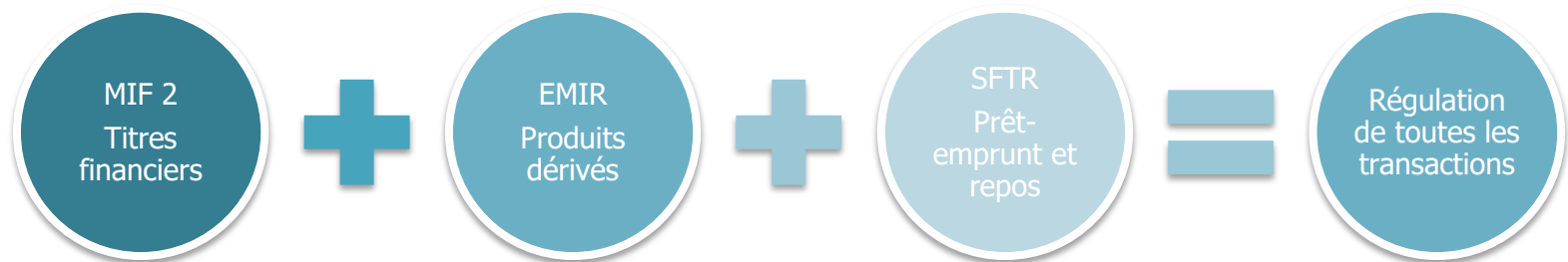
- Faire preuve de transparence.
- Avoir une approche européenne.
- Effectuer le follow up de ses propositions.

Les principaux chantiers réglementaires en cours

Timeline : Calendrier prévisionnel (hors CMU)



STFR s'ajoute à MIF 2 et EMIR



A noter que tous les types de transactions potentiellement utilisés par les SGP sont désormais régulés : STFR s'ajoute à MIF 2 qui encadre, notamment, l'investissement direct en titres financiers et à EMIR qui régule les produits dérivés.

Directive OPCVM 5

Application en Mars 2016

- La nouvelle révision de la directive OPCVM ajuste les règles relatives au régime des dépositaires, à la rémunération des gestionnaires et au régime de sanctions administratives.
- Ce texte vise à aligner la réglementation des gestionnaires d'OPCVM sur celle des gestionnaires AIFM afin d'éviter un régime européen à deux vitesses.
- Le Trésor consultera bientôt sur les mesures de transposition d'OPCVM 5. L'entrée en vigueur de ces textes est prévue pour mars 2016.
- Pour les acteurs qui gèrent à la fois des OPCVM et des FIA, l'intégration de ces dispositions devrait être rapide car ils bénéficient de l'expérience d'AIFM.
- En revanche, pour les sociétés ne gérant que des OPCVM, le travail de mise en conformité nécessitera quelques adaptations.

MIFID/R : sa révision à mettre en place

In a nutshell

- *« MiFID, in force since November 2007, governs the provision of investment services in financial instruments by banks and investment firms and the operation of traditional stock exchanges and alternative trading venues. While MiFID created competition between these services and brought more choice and lower prices for investors, shortcomings were exposed in the wake of the financial crisis.*
- *In October 2011, the European Commission tabled proposals to revise the Markets in Financial Instruments Directive with the aim of making financial markets more efficient, resilient and transparent, and to strengthen the protection of investors. »*

Toiletter les textes avec MIFID 2 (1)

Fin de la société de gestion unique (SGP) à la française

- En France, la transposition de MIF 2 est l'occasion aussi de « toiletter » les textes français.
- Les 634 sociétés de gestion agréées par l'AMF ont, historiquement, également le statut d'entreprise d'investissement (EI) auxquelles s'applique MIF 2. Or, cette directive n'a pas vocation à encadrer la gestion collective.
- Objectif AMF/Trésor: s'assurer que les SGP ne soient pas soumises à des dispositions que le droit européen n'impose pas.
 - ne plus qualifier toutes les SGP d'EI afin de limiter en principe les impacts de MIF 2 à la seule fourniture de services d'investissement (conseil, gestion sous mandat et réception-transmission d'ordres).
 - Permettra aux sociétés de gestion de ne pas être soumises à l'obligation de reporting sur les transactions.

Toiletter les textes en France avec MIFID 2 (2)

Décryptage du projet d'ajustement

- Les modifications envisagées en droit français :
 - Les sociétés qui font de la gestion collective et qui sont agréées OPCVM ou AIFM ne relèveraient plus du statut d'EI.
 - Celles qui ne sont pas agréées OPCVM ou AIFM et qui exercent une activité de gestion individuelle/sous mandat seraient soumises aux dispositions de MIF 2.
 - Les sociétés de gestion collective qui exerceraient le service de conseil, de la réception transmission d'ordres ou de la gestion sous mandat, seraient soumises, pour ce service, à MIF 2.
- Les règles de MIF 1 impactant la gestion, notamment, sur la transparence de l'information, seraient conservées dans le code monétaire et financier pour l'ensemble des SGP.

MIFID/R : sa mise en place

Un agenda chargé avant la mise en place de la directive révisée

- *« 10/08/2015 - The European Commission ruled out pushing back the scheduled January 2017 implementation date of Markets in Financial Instruments Directive II, despite the short timeline and delays in getting the legislation into place. »*
- *26/08/2015 - ESMA published an updated version (dated August 21, 2015) of the waiver document (ESMA/2011/241g) that sets out its assessment of applications for waivers from pre-trade transparency requirements under the Markets in Financial Instruments Directive (2004/39/EC) (MiFID). »*

European Market Infrastructure Regulation

In a nutshell

- *« The Regulation on OTC Derivatives, Central Counterparties and Trade Repositories (known as "EMIR" - European Market Infrastructure Regulation) was adopted on 4 July 2012 and entered into force on 16 August 2012.*
- *The Regulation ensures that information on all European derivative transactions will be reported to trade repositories and be accessible to supervisory authorities, to give policy makers and supervisors a clear overview of what is going on in the markets.*
- *The Regulation also requires standard derivative contracts to be cleared through Central Counterparties (CCPs) as well as margins for uncleared trades and establishes stringent organisational, business conduct and prudential requirements for these CCPs. »*

EMIR

Application de l'obligation de compensation en octobre 2016

- Le règlement européen sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux « EMIR », vise à rendre ces derniers plus sûrs et plus transparents.
- Entré en vigueur en 2013, puis de façon fractionnée en fonction des sujets, le règlement EMIR comporte un volet qui introduit une obligation de compensation portant dans un premier temps sur les contrats sur taux d'intérêt pour les fonds d'investissement alternatifs. Cette obligation devrait être applicable autour d'octobre 2016, sous réserve de sa validation par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, pour ceux dont le niveau d'activité sur dérivés non compensés dépasse 8 milliards d'euros (calculé fonds par fonds), et à l'horizon avril 2017 pour les autres.

PRIIPs

In a nutshell

- « PRIIP, “Packaged retail investment products” provide retail investors with easy access to financial markets; however, they can be complex for investors to understand.
- Those selling these products can also face conflicts of interest since they are often remunerated by the product manufacturers rather than directly by the retail investors.
- The PRIIPs regulation aims at harmonising information documents provided to investors so that they can make better informed investment decisions. »

PRIIPs

Application en décembre 2016

- L'objectif du règlement sur le document d'informations clés des produits d'investissement, Packaged retail investment and insurance products en anglais (PRIIPS), est d'uniformiser l'information précontractuelle remise aux investisseurs non professionnels pour les produits d'investissement dont la performance est fonction d'actifs sous-jacents. Aussi faut-il s'attendre à des impacts sur l'information donnée par les producteurs de fonds sur les OPCVM et les FIA.
- Les sociétés de gestion qui produisent déjà un DICI auront jusqu'au 31 décembre 2021 pour se conformer au texte. Mais ce règlement pourrait aussi concerner des fonds qui ne font pas l'objet d'un DICI aujourd'hui.
- *Commentaire : les consultations relatives aux normes techniques en cours d'élaboration seront cruciales pour tenir compte des spécificités (ex: gestion d'actifs.)*

BENCHMARKS : objectif 2017-2018

In a nutshell

- *« The integrity of benchmarks is critical to the pricing of many financial instruments and commercial and non-commercial contracts and risk management.*
- *Any risk of manipulation of benchmarks may undermine market confidence, cause significant losses to investors and distort the real economy.*
- *The changes proposed by the Commission to its market abuse and criminal sanctions proposals alone will not improve the way benchmarks are produced and used. EU regulation is necessary to improve the functioning and governance of benchmarks and to ensure that benchmarks produced and used in the EU are robust, reliable representative and fit for purpose and that they are not subject to manipulation. »*

Financial Transactions Tax: enlissement / accord ?

In a nutshell & discussion actuelle

- *« The European Commission aims at harmonising the key features of the different Member States' initiatives that aim at taxing financial transactions so as to minimise the risks of a fragmentation of the Single Market for financial services and to occurrences of double taxation and double non-taxation. »*
- Discussion récente: objections de trois Etats Membres qui freinent l'adoption d'un accord de principe.

IORP

In a nutshell

- *« Occupational pension funds in the EU benefit from the principles of free movement of capital and free provision of services. This freedom is counterbalanced by rigorous prudential standards, ensuring that pension fund members and beneficiaries are properly protected.*
- *The rules governing the activities of institutions providing occupational pensions (IORPS) in all EU countries are set out in Directive 2003/41/EC. On 27 March 2014 the European Commission adopted a legislative proposal for new rules on occupational pension funds (IORPs). The proposal aims at improving governance and transparency of these funds in Europe, promoting cross-border activity, and helping long-term investment. »*

Solvency II

In a nutshell

- *« Solvency II introduces a new, harmonised EU-wide insurance regulatory regime. The legislation replaces 13 existing EU insurance directives. The Solvency II programme is divided into three areas, known as pillars: Capital requirements, Governance and Supervision, Disclosure.*
- *This directive will promote deeper integration of the EU insurance market and protect policy-holders and claimants more effectively. Risk adequacy and capital management are important aspects of the directive. Earlier directives laid down a static method of calculating the solvency spread, which was assessed against overall trading volume on the basis purely of the size of the balance sheet.*
- *By contrast, the Solvency II system is more concerned with actual risk, and the focus of supervision will be the individual risk level of each company. All relevant quantifiable risks must now be taken into account. The new supervisory system will thus mean that insurance firms' capital resources are adequate to cover their risks. This will be supplemented by a minimum capital requirement (MCR), which must be met at all times. Additionally, under the Solvency II rules, an insurance company's board will be responsible for developing and implementing its investment strategy. »*

SOLVENCY II

vu par Insurance Europe (24/08/2015)

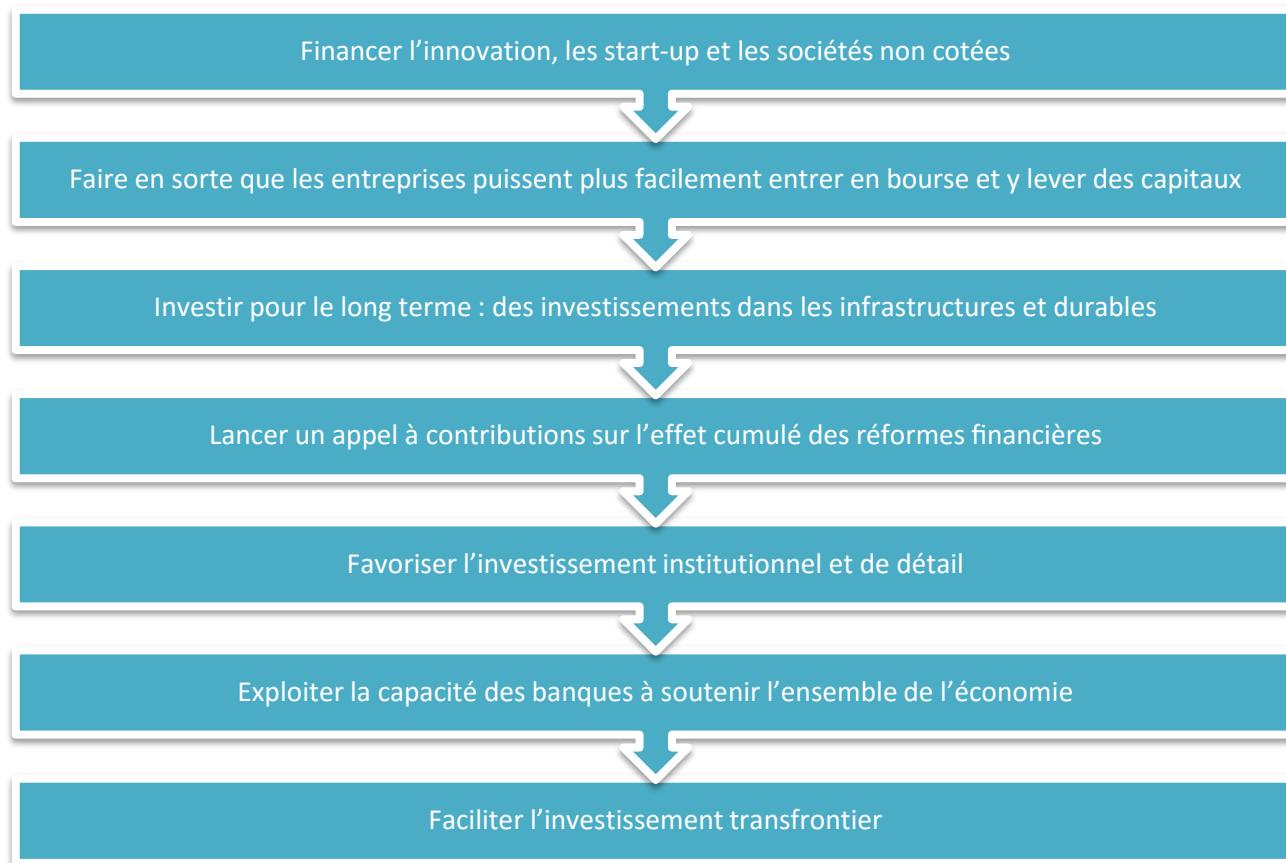
- ***Insurance Europe** published the results of its survey regarding the implementation of Solvency II. While this found that significant progress has been made, it also revealed that many insurers are concerned about pressures arising from last minute requirements imposed in the lead-up to the Solvency II implementation date. Key concerns include (a) late adoption of Quantitative Reporting Templates by the European Commission and (b) additional implementation burdens faced by insurers as a result of national supervisors' individual requirements.*
- *Igotz Aubin, Insurance Europe's head of prudential regulation: "It is extremely encouraging to see that Europe's insurers have made such substantial progress in their journey towards implementing Solvency II, especially given that this task has been completed during a particularly challenging time for the industry. However, this survey has also revealed a number of serious issues that need to be acknowledged. While the industry shares the aims of Solvency II, policymakers must also appreciate the significant burden which its implementation is placing on insurers. and local supervisors should, therefore, avoid imposing last minute requirements and interpretation which add to that obligation"*

Initiatives de la Commission Européenne en 2015

L'ambition de Capital Markets Union est transversale

- La Commission européenne n'a pas lancé de nouvelles initiatives réglementaires depuis plusieurs mois dans le domaine de la gestion, de l'intermédiation et de la post-exécution.
- Il reste à mettre en musique les textes négociés ces dernières années, qu'ils concernent le seul secteur de la gestion d'actifs ou les marchés financiers au sens large.
- Les acteurs de la finance doivent donc se préparer à l'entrée en application, d'ici fin 2016, de plusieurs directives ou règlements ayant un impact direct ou indirect sur leur activité.
- Deux « Green papers » en 2015 : Capital Markets Union au premier semestre et Retail Financial Services and Insurance au second semestre

CMU : Plan d'action



CMU : Plan d'action

Financer l'innovation, les start-up et les sociétés non cotées

Soutenir le capital-risque et le financement en fonds propres

- Proposition de fonds paneuropéens de capital-risque et de fonds multinationaux (T2 2016)
- Révision de la législation sur les fonds EuVECA et EuSEF (T3 2016)
- Étude sur les incitations fiscales en faveur du capital-risque et des business angels (2017)

Lever les barrières à l'information empêchant l'investissement dans les PME

- Étoffer le retour d'information à fournir par les banques qui rejettent la demande de crédit d'une PME (T2 2016)
- Recenser dans toute l'UE les capacités de conseil et de soutien disponibles au niveau local ou national (2017)
- Étudier les moyens de développer ou de soutenir les systèmes d'information paneuropéens (2017)

Promouvoir les formes innovantes de financement des entreprises

- Publier un rapport sur le financement participatif (T1 2016)
- Définir une approche coordonnée de l'octroi de prêts par des fonds et évaluer l'opportunité d'un futur cadre réglementaire de l'UE en la matière (T4 2016)

CMU : Plan d'action

Soutenir le capital-risque et le financement en fonds propres

Améliorer l'accès aux marchés boursiers

- Proposition de modernisation de la directive sur les prospectus (T4 2015)
- Passer en revue les obstacles réglementaires freinant l'admission des PME en bourse et sur les marchés de croissance des PME (2017)
- Examiner le fonctionnement des marchés d'obligations d'entreprises de l'UE, en se concentrant sur les moyens d'améliorer leur liquidité (2017)

Soutenir le financement en fonds propres

- Remédier au biais fiscal en faveur de la dette, dans le cadre de la proposition législative sur l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (T4 2016)

CMU : Plan d'action

Investir pour le long terme : des investissements dans les infrastructures et durables

Soutenir les investissements dans les infrastructures

- Ajuster les calibrages de Solvabilité II pour les investissements des assureurs dans les infrastructures et les fonds européens d'investissement à long terme (ELTIF) (T3 2015)
- Réviser le règlement CRR pour les banques, en modifiant si nécessaire les calibrages des expositions sur les infrastructures (en cours)

CMU : Plan d'action

Favoriser l'investissement institutionnel et de détail

Étoffer le choix et stimuler la concurrence dans le secteur de détail

- Livre vert sur les services financiers et les assurances de détail (T4 2015)

Aider les investisseurs de détail à obtenir des conditions plus avantageuses

- Évaluation des marchés de produits d'investissement de détail de l'UE (2018)

Soutenir l'épargne retraite

- Étudier l'opportunité d'un cadre stratégique pour la mise en place de plans européens de retraite individuels. (T4 2016)

Offrir plus d'opportunités aux investisseurs institutionnels et aux gestionnaires de fonds

- Évaluation du traitement prudentiel réservé par Solvabilité II, au capital-investissement et aux placements privés de dette (2018)
- Consultation sur les principales entraves à la distribution transfrontière des fonds d'investissement (T2 2016)

CMU : Plan d'action

Exploiter la capacité des banques à soutenir l'ensemble de l'économie

Renforcer les réseaux locaux de financement

- Étudier la possibilité qu'existent, dans tous les États membres, des coopératives de crédit locales ne relevant pas des règles européennes applicables aux banques en matière d'exigences de fonds propres (en cours)

Développer les marchés de titrisation de l'UE

- Proposition sur les titrisations simples, transparentes et standardisées (STS) et révision des calibrages des exigences de fonds propres pour les banques (T3 2015)

Soutenir le financement bancaire de l'ensemble de l'économie

- Consultation sur l'instauration à l'échelle de l'UE d'un cadre pour les obligations garanties et de structures similaires pour les prêts aux PME (T3 2015)

CMU : Plan d'action

Faciliter l'investissement transfrontière

<p>Supprimer les obstacles nationaux à l'investissement transfrontière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les entraves nationales à la libre circulation des capitaux (T4 2016) 	<p>Améliorer l'infrastructure de marché pour l'investissement transfrontière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures ciblées concernant les règles de propriété des titres et l'opposabilité d'une cession de créance (2017) • Faire le point sur les progrès accomplis dans l'élimination des obstacles mis en évidence par le rapport Giovannini (2017) 	<p>Promouvoir la convergence des procédures d'insolvabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Initiative législative sur l'insolvabilité des entreprises, visant à éliminer les principales entraves à la libre circulation des capitaux. (T4 2016) 	<p>Éliminer les obstacles fiscaux transfrontières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonnes pratiques et code de conduite pour les procédures d'exonération à la source des retenues à la source (2017) • Étude sur les obstacles fiscaux discriminatoires aux investissements transfrontières des fonds de pension et des entreprises d'assurance vie (2017) 	<p>Renforcer la convergence en matière de surveillance et développer les capacités des marchés des capitaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie sur la convergence en matière de surveillance afin d'améliorer le fonctionnement du marché unique des capitaux (en cours) • Livre blanc sur la gouvernance et le financement des autorités européennes de surveillance (T2 2016) • Élaborer une stratégie pour apporter aux États membres une assistance technique au renforcement des capacités des marchés des capitaux. (T3 2016) 	<p>Renforcer les capacités pour préserver la stabilité financière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revoir le cadre macroprudentiel de l'UE (2017)
--	--	---	---	--	--

Autres textes à suivre dans les prochains mois

- Directive Droits des actionnaires:
 - Renforcement des obligations de reporting sur les droits de vote
- Règlement européen relatif aux fonds monétaires (MMF):
 - Mobilisation des acteurs français sur ces textes à venir ?
- Transition digitale:
 - Incidence sur les services financiers
- Distribution de fonds et en Europe
 - Nouveaux modes de distribution et de conseil

Débat international & incidence européenne

Un exemple: les vulnérabilités potentielles systémiques de la gestion d'actifs (identification des menaces & recommandations éventuelles)

- FSB (Financial Stability Board): travaux sur les risques systémiques
- Liquidité des marchés obligataires, rachats massifs, amplification des perturbations de marchés (inquiétudes FMI, BRI, BoE).
- Désignation des entités systémiques non-bancaires non-assurantielles (NBNI SIFIs), en parallèle:
 - Deuxième consultation lancée le 4 mars 2015;
 - Retour de l'industrie: privilégier une approche fondée sur les risques générés par l'industrie dans son ensemble par opposition à une approche entité par entité
 - A court terme, analyse sectorielle et désignation ultérieure des entités systémiques

Merci de votre attention

- Les sujets choisis correspondent-ils à vos attentes ?
- Sur le fond et sur la forme, êtes vous satisfaits ?
- Aimeriez vous que certains sujets soient couverts ?
- Avez-vous besoin de supports complémentaires ? De conseils ?

GLOSSARY

AFECEI - Association Française des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement

AFG - Association Française de la Gestion financière

AFME - Association for Financial Markets in Europe

AMAFI - Association Française des Marchés Financiers

AFTI - Association Française des Professionnels des Titres

AIF – Alternative Investment Fund

AIFMD - Alternative Investment Fund Directive

AUM - Assets Under Management

BAFIN - Federal Financial Supervisory Authority (Germany)

CMU - Capital Market Union

COREPER - Permanent Representatives Committee (responsible for preparing the work of the Council of the European Union)

CRD - Capital Requirement Directive

ECOFIN - Economic and Financial Affairs Council (economics and finance ministers of the 28 European Union member states)

ECON - Economic and Monetary Affairs Committee (European Parliament)

GLOSSARY

EFAMA - European Fund and Asset Management Association

EMIR - European Market Infrastructure Regulation

ESF - European Securitisation Forum

FAFT - Financial Action Task Force on Money Laundering

FBE - Fédération Bancaire de l'Union Européenne

FSB – Financial Stability Board

INREV - European Association for Investors in Non-Listed Real Estate Vehicles

AF2I - Association Française des Investisseurs Institutionnels

EFSF - European System of Financial Supervision

EIOPA - European Insurance and Occupational Pensions Authority

EBA - European Banking Authority

EVCA - European private equity and Venture Capital Association

FBF - Fédération Bancaire Française

FCA – Financial Conduct Authority (UK)

GAFI - Groupe d'Action Financière sur le Blanchiment de Capitaux

ELTIF - European long term investment funds

EMIR – European Market Infrastructure Regulation

GLOSSARY

ESAs – European Supervisory Authorities (=EIOPA, EBA, ESMA)

ESMA - European Securities and Markets Authority

ESRB - European Systemic Risk Board

FBE - Fédération bancaire européenne (European Banking Federation - EBF)

FFSA - Fédération Française des Sociétés d'Assurances

FTT – Financial Transaction Tax

HNWI - High Net Worth Individual

IASB - International Accounting Standards Board

ICMA - International Capital Market Association

ICSD - International Central Securities Depository

IDD - Insurance Distribution Directive (formerly IMD2)

ICGN - International Corporate Governance Network

IFRS - International Financial Reporting Standards

IMMFA - Institutional Money Market Funds Association

IORP - Institutions for Occupational Retirement Provision

IOSCO (OICV) – International Organization of Securities Commissions

ISDA - International Swaps and Derivatives Association

GLOSSARY

LCR - Liquidity Coverage Ratio

LEI - Legal Entity Identifier

MIFID/R - Markets in Financial Instruments Directive/Regulation

MMF – Money Market Funds

MTF - Multilateral Trading Facility

NAV - Net Asset Value

NCA – National Competent Authority

NBFI - Non-Bank Financial Institution

OEIC - Open-Ended Investment Company

OICV (= IOSCO) - Organisation Internationale des Commissions de Valeurs

OTC - Over The Counter

OTF - Organized Trading Facility

PRA – Prudential Regulation Authority (UK)

PRIPs - Packaged Retail Investment Products

REIT - Real Estate Investment Trust

PRIIPs - Packaged Retail and Insurance-based Investment Products

SEC - Securities and Exchange Commission

GLOSSARY

SEPA - Single Euro Payment Area

SFAF - Société Française des Analystes Financiers

SIFMA - Securities Industry and Financial Markets Association

SFTs - Securities financing transactions (the main SFTs are securities lending and repos)

SMEs - Small and medium-sized enterprises

TARGET - Trans-european Automated Real-time Gross settlement Express Transfert system

TTIP - Transatlantic Trade and Investment Partnership

UCITS - Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities

WFE - World Federation of Exchanges